

# CHARTRE ADOS CENTRE 7P-11S



Ados Centre AISGE



Le Centre des Jeunes « Ados Centre AISGE » de Genolier et environs propose des activités et un accueil libre **aux jeunes de 7P-11S fréquentant l'école de Genolier et/ou habitant les communes de l'AISGE les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 11h30-18h30 ainsi que le mercredi de 12h15-17h30.**

Les prestations englobent un accueil libre, des ateliers créatifs et artistiques, des sorties les mercredis après-midi, des activités de plein air et sportives les midis à la salle de gym du Gossan et les après-midis à la salle de gym du Cordex.

Pour accéder au Centre des Jeunes, il suffit de remplir le formulaire d'adhésion en ligne sur le site de l'AISGE et de payer la cotisation annuelle de **100 CHF pour une année scolaire** (bulletin envoyé par la poste). Les formulaires sont mis en ligne à la fin de chaque année scolaire. **A noter qu'il n'y a pas de limite d'inscriptions et que la cotisation reste au même montant, peu importe la date d'adhésion.** Les jeunes ayant payé cette cotisation peuvent fréquenter le Centre après le repas et l'après-midi. **Le Centre ne fonctionne pas comme une UAPE : l'adhésion permet un accès libre au Centre, sans contrôle des présences.**

Chaque année scolaire, en août/septembre, une soirée est organisée pour permettre aux parents de visiter le Centre et de poser leurs questions. De plus, une visite peut être planifiée pour les parents et futurs élèves de 7P en juin si nécessaire.

Pour tout besoin, vous pouvez contacter la Cheffe du service « Jeunesse », Mélissa Pasche, par téléphone : **079 476 82 95** ou par mail : [melissa.pasche@aisge.ch](mailto:melissa.pasche@aisge.ch)

## Rôle des éducateurs au sein du Centre

En tant qu'éducateurs, nous sommes là pour accompagner les jeunes au quotidien, bien au-delà du cadre. Nous sommes à leur écoute lorsqu'ils traversent des moments difficiles, qu'ils aient besoin de parler de l'école, de la famille, des amis ou de leur vie affective. À travers l'échange, la médiation ou un accompagnement plus spécifique, notre rôle est de les soutenir, de les guider et de les aider à mieux comprendre ce qu'ils vivent, afin de construire avec eux des repères stables. Les parents aussi peuvent nous contacter à tout moment : nous sommes disponibles pour échanger et répondre à leurs questions.

## L'accueil libre

**L'accueil libre** fonctionne sur un principe de la libre adhésion. Il s'agit d'un espace de liberté accompagnée où les jeunes peuvent se rencontrer, travailler, se reposer ou s'amuser dans un cadre sécurisé. Le jeune est donc libre de venir ou non, d'agir selon ses

envies et ses motivations dans le respect de l'autre, du lieu, de son environnement et du matériel.

Cette pratique nécessite un contrat de confiance entre le jeune, les parents et l'équipe éducative. **Cet accord est essentiel.**

En accueil libre, l'enfant peut agir librement :

- Décider lui-même de ce qu'il souhaite faire, comment le faire, avec quel matériel et avec qui.
- Apprendre la vie en collectivité dans un cadre différent de celui défini par l'école.
- Partir et revenir : **un enfant n'est jamais obligé de rester au Centre des Jeunes, il est là parce qu'il en a envie.** En effet, s'il le souhaite, il a la possibilité de rentrer chez lui ou d'appeler ses parents pour qu'ils viennent le chercher (selon l'accord mis en place avec eux). Le Centre met à disposition un téléphone (079 476 82 95) afin que les jeunes puissent appeler leurs parents en cas de besoin, et vice versa.
- **Le Centre est responsable des membres uniquement lorsqu'ils sont dans les locaux du Centre et sur les lieux/sorties où se déroulent les activités. En dehors des heures d'ouverture du Centre et en dehors des locaux, ce sont les parents qui sont responsables de leurs enfants.**

Cette charte s'applique à toutes les activités ayant lieu dans le cadre du Centre et doit être lue et approuvée par les jeunes fréquentant les locaux ainsi que leurs représentants légaux.

Afin que chacun puisse se sentir bien, participer et se divertir sereinement, toutes celles et ceux qui viennent dans les locaux et prennent part aux activités du Centre s'engagent à respecter les valeurs et les points de la charte suivante :

## **La confiance**

Le Centre fonctionne sur un principe fondamental de confiance entre les jeunes et l'équipe éducative. Cette confiance se construit avec le temps, par des attitudes sincères et responsables. Le mensonge et le vol n'ont pas leur place : ils entravent le dialogue, freinent l'accompagnement et nuisent à la relation de confiance. Il est toujours préférable d'assumer ses erreurs plutôt que de les cacher. L'équipe reste disponible pour écouter, comprendre et accompagner, mais pour que cela fonctionne, nous devons pouvoir faire confiance aux jeunes que nous accueillons. La confiance se mérite et se protège, ensemble.

## **Le respect**

Chacun-e s'engage à faire preuve de respect envers soi-même et envers les autres ainsi que l'équipe éducative en veillant à son langage et son comportement. De même, chacun-e respecte les lieux et le matériel mis à disposition. Le respect représente une valeur fondamentale pour garantir le vivre ensemble et le bien-être du groupe. **En cas de non-**

**respect du matériel, l'équipe éducative se réserve le droit de demander un remboursement ou une réparation de celui-ci.**

### **La solidarité et la tolérance**

Lors des accueils libres et des activités du Centre, chacun-e veille à adopter une attitude d'ouverture d'esprit et de tolérance face aux autres, à leurs différents âges, genres, origines, manières de penser, préférences musicales et vestimentaires, habitudes, religions, sexualités, etc.

Le Centre encourage à adopter un esprit d'entraide et de soutien mutuel dans toutes ses activités et s'engage à favoriser le dialogue et l'échange permettant ainsi l'expression de chacun-e.

### **Le bien-être et le plaisir**

Le Centre est un lieu convivial où chacun-e peut se divertir, se détendre et exprimer sa créativité dans une ambiance agréable. L'équipe éducative s'engage à proposer des activités saines et variées contribuant au bien-être et à la cohésion sociale, de manière à encourager la participation de chacun-e à la vie du Centre.

### **Points de règlement**

- Dès la rentrée d'août 2026, l'AISGE et l'EPSGE ont décidé **d'interdire l'utilisation des téléphones portables ainsi que de tout autre objet numérique dans le périmètre scolaire pendant toute la durée de l'horaire scolaire.** Dans ce cadre, le Centre des Jeunes applique cette règle durant les trois services de midi, soit de 11h30 à 14h00. **À partir de 14h00, les jeunes sont à nouveau autorisés à utiliser leurs téléphones et objets numériques à l'intérieur des locaux du Centre.** Les jeunes terminant les cours à 12h15 devront donc attendre 14h00 avant de pouvoir les utiliser. En dehors des locaux et des activités du Centre, cette règle reste valable jusqu'à la fin de l'horaire scolaire, soit 16h30. **Le mercredi, dès 12h15 (fin des cours), les jeunes peuvent utiliser leur téléphone dans les locaux du Centre : la restriction d'utilisation jusqu'à 14h00 ne s'applique pas ce jour-là.** En cas de non-respect de cette règle, un appel ou un courrier aux parents pourra être envoyé. En cas de non-respect envers l'équipe éducative, une exclusion pourra être envisagée, conformément au fonctionnement actuel du Centre.
- Par ailleurs, les jeux vidéo continueront à être utilisés durant les temps de midi, au Centre, selon le même principe de gestion par timer, avec des sessions encadrées, en jeux de groupe et adaptés aux âges des jeunes : 15 minutes à midi et 30 minutes l'après-midi. Le but derrière cette règle est de favoriser le maintien et le

renforcement des liens sociaux entre les jeunes, en proposant des temps d'échanges et d'activités collectives (dont les jeux vidéo) plutôt que des usages individualisés du téléphone. Dans cette optique, différents jeux de société seront également mis à disposition au restaurant scolaire et au Centre, et la salle de gym du Gossan sera également ouverte durant les temps de midi afin de favoriser les activités physiques et collectives.

- **La fumée et l'alcool ainsi que les substances illicites sont interdites dans les locaux et dans le périmètre scolaire durant les heures d'ouverture du Centre.** Afin d'assurer la sécurité de tous, nous n'accueillons pas quelqu'un qui serait sous l'emprise de psychotropes. Cependant, l'équipe éducative reste ouverte et à disposition pour toute discussion ou échange autour de ce sujet.
- Les règles spécifiques aux différentes activités doivent également être respectées.

Être présent dans les locaux et participer aux activités du Centre signifie que la charte a été lue et que ses règles sont acceptées.

**En cas de non-respect de celles-ci, l'équipe éducative se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement l'accès au Centre (la cotisation annuelle de 100 CHF ne sera pas remboursée, même en cas d'exclusion) et prendra les mesures qui s'imposent tout en privilégiant le dialogue et l'écoute.**

## **Coordonnées du Centre**

Le Centre met également à disposition des jeunes un téléphone qui peut être utilisé en cas de besoin afin de contacter leurs parents ou toute autre personne nécessaire.

Pour toute question ou information, vous pouvez contacter l'équipe du Centre des Jeunes :

 Téléphone : **079 476 82 95**

 E-mail : [jeunesse@aisge.ch](mailto:jeunesse@aisge.ch)

 Instagram : **ados\_centre\_aisge**

## **Horaires**

Lun, mar, jeu, ven : 11h30–18h30

Mer : 12h15–17h30

Fermé jours fériés, vacances scolaires et en cas de fermeture de l'école.